

# Rapport d'orientation budgétaire 2018

Le débat d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une Collectivité locale. Ce débat permet à la collectivité de définir sa stratégie financière et sa politique d'investissement ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

La présentation des orientations générales du budget de l'exercice est généralement précédée d'une note de conjoncture définissant les perspectives économiques et financières au plan national.

Dans le respect de l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, ce débat se déroule en séance publique de Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif. Il ne donne pas lieu à un vote mais seulement à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

## **I – Contexte et Perspectives Economiques Nationales (Loi de finances 2017).**

### **Perspectives économiques**

L'économie mondiale croît aujourd'hui à un rythme qu'elle n'avait plus connu depuis 2010 et le redressement est de plus en plus synchronisé entre les pays, caractérisé par le rattrapage de la zone euro face au Etats-Unis.

La croissance du PIB mondial devrait être légèrement supérieure à 3.5% pour 2017 et s'affermir encore pour atteindre 3.7% pour 2018.

L'environnement international reste cependant incertain, en particulier en ce qui concerne les négociations sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne et l'orientation de la politique budgétaire américaine. Les évolutions du pétrole et du change sont également sources d'incertitudes.

La croissance de l'économie française s'est renforcée au cours de la première partie de l'année. Sur l'ensemble l'année 2017, elle devrait avoisiner 1,7%, la meilleure performance depuis 2011.

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publique (PLPFP) 2018-2022, prend en compte une reprise supposée nette sur 2017 de (+1.7%) et prolonge cette trajectoire de croissance jusqu'en 2022.

## Le Projet de Loi de Finances 2018 (PLF)

Le déficit prévisionnel des administrations publiques pour 2017 a été évalué par la Cour des Comptes à 3.2% du PIB et la dette publique a atteint 96.4% du PIB en 2016.

Le Projet de Loi de Finances 2018 présente de plus un déficit prévu de 83Mds€ pour le budget de l'Etat.

Cette situation conduit le gouvernement à proposer une trajectoire d'assainissement des comptes publics détaillée dans le Projet de Loi de Programmation des Finances publiques.

Les collectivités locales sont associées depuis 2014 à la réduction du déficit public à travers la contribution au redressement des finances publiques qui se traduit par une baisse de la principale dotation que leur verse l'Etat, la DGF. Cette contribution s'est élevée de 2014 à 2017 à 11.5 milliards d'euros. Elle a donc permis de diminuer directement les dépenses de l'Etat, avec un effet induit sur celle des collectivités locales (la réduction des ressources ayant un impact sur l'évolution des dépenses totales).

Il est également demandé aux collectivités locales de participer à l'effort de réduction des dépenses publiques en réalisant 13 milliard d'euros d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici la fin du quinquennat en 2022.

Pour arriver à ces objectifs, l'article 10 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) fixe les objectifs nationaux à l'ensemble des collectivités territoriales **dans un double dispositif** :

- L'encadrement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités dans leur ensemble en deçà d'un plafond de 1,2% en valeur (inflation incluse) et à périmètre constant. Un taux cible sera précisé pour chaque niveau d'administration et fixé individuellement dans le contrat conclu par chaque collectivité (les plus grandes collectivités). Cette évolution sera constatée au réel des dépenses par comparaison des comptes administratifs.
- La réduction du besoin de financement qui doit être la résultante des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'objectif fixé par la PLPFP à l'ensemble des collectivités est ici de 2.6 milliards par ans sur 5 ans. Le solde budgétaire des collectivités (emprunt-remboursement de dette) devra donc être amélioré de 13 milliards sur 5 ans. Là encore l'appréciation se fera par comparaison des comptes administratifs.

Le non-respect des engagements pris par les collectivités au titre des contrats financiers pourra se traduire par des pénalités applicables aux concours financiers qu'elles reçoivent de l'Etat.

Ce double dispositif ne s'applique qu'aux collectivités qui ont plus de 60M€ de dépenses réelles de fonctionnement.

### **Suppression progressive de la taxe d'habitation**

La loi de Finance prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.

En pratique, cela se traduira par une prise en charge intégrale du dégrèvement jusqu'en 2020 garantissant de ce fait la neutralité pour les collectivités, sans certitude sur les années suivantes et plus généralement sur l'avenir de la taxe d'habitation.

Le dégrèvement sera calculé sur la base des taux et des abattements 2017. Tout changement décidé par les collectivités en la matière sera supporté par les contribuables. Le dégrèvement pris en charge par l'Etat sera de 30% en 2018, de 65% en 2019 et de 100% en 2020

Au cours de cette période, bénéficieront de cette mesure les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence ne dépasse pas 27 000€ pour la première part, 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000€ pour un couple) et 6 000€ pour les demi-parts suivantes.

A titre d'information, l'évaluation faite par les services du Sénat pour Mandes-Les-Roses se situerait aux alentours de 58%.

### **Revalorisation des bases d'imposition des taxes directes locales**

La revalorisation des bases cadastrales 2018 est égale au taux de variation entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé, soit 1,24%.

### **Dotations Globales de Fonctionnement**

Après quatre années de baisse, la DGF est maintenue avec les critères de calcul identique à 2017, sans pour autant garantir une neutralité pour la commune.

### **Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) est stabilisé à 1 milliard en 2018. La répartition entre L'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et ses communes membres s'est faite selon une répartition dérogatoire libre pour 2017 et se fera selon la règle de droit commun pour 2018.

De ce fait la contribution relative au FPIC pour 2018 sera en augmentation.

### **Dotations d'investissement**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue à hauteur de 996M€, majorée de 50M€ émanant d'une partie de l'ancienne réserve parlementaire. Cette disposition ne peut pour autant garantir une neutralité pour la commune

## ANALYSE FINANCIERE ET FISCALE DE MANDRES LES ROSES

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2014

		2014	%	2015	%	2016	RFP + FCCT	2016 retraité	%	2017	RFP + FCCT	2017 retraité	%
011	Charges générales	1 128 803	29,92%	1 180 698	30,01%	1 243 311		1 243 311	30,11%	1 237 348		1 237 348	29,56%
012	Charges de personnel	1 902 756	50,44%	1 961 250	49,85%	1 948 963		1 948 963	47,21%	1 985 740		1 985 740	47,43%
014	Atténuations de produits	49 325	1,31%	81 911	2,08%	147 570	-90 232	57 338	1,39%	113 854	-43 520	70 334	1,68%
65	Autres charges	541 417	14,35%	479 548	12,19%	817 836	-321 726	496 110	12,02%	1 047 126	-517 388	529 738	12,65%
66	Charges financières dette propre	144 233	3,82%	140 389	3,57%	123 044		123 044	2,98%	108 995		108 995	2,60%
66	Charges financières PPP			89 976		259 425		259 425	6,28%	254 367		254 367	6,08%
67	Charges exceptionnelles	5 973	0,16%	383	0,01%	465		465	0,01%			0	0,00%
Total dépenses réelles		3 772 507		3 934 155		4 540 614	-411 958	4 128 656	100,00%	4 747 430	-560 908	4 186 522	100,00%

#### Retraitements :

- **Le redressement des finances publiques (RFP)** : la somme de 43 520€ représentant la contribution 2017 au redressement des comptes publics sera également déduite du compte 7411 dotation globale de fonctionnement.
- **Le fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)** : La somme de 517 388€ compensée en totalité sera déduite dans les comptes 73111 et 73211 afin de comparer les évolutions entre 2016 et 2017. Pour l'exercice 2017, le FCCT s'élève à 555 074€, la différence avec la somme retraitée correspond aux transferts de charges du plan local d'urbanisme et de la bibliothèque.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 1,40% par rapport à 2016 (4 128 656€ en 2016 pour 4 186 495€ en 2017). Voici les principales augmentations :

**Chapitre 012 frais de personnel** : en augmentation de 36 777€. Cette hausse est la conséquence du relèvement du taux de cotisation des caisses de retraites, du glissement vieillesse -technicité, de la revalorisation du point d'indice +0.6%, mais aussi :

- A la nouvelle gestion en régie des études surveillées
- Au recrutement d'un emploi aidé sur une année complète

- A l'augmentation du nombre d'animateurs du fait de l'accroissement du nombre d'enfants
- Au développement de l'offre de séjours dans le secteur enfance-jeunesse

**Chapitre 014 atténuations de produits** : en augmentation de 12 996€ dû à la contribution du FPIC

**Chapitre 65 autres charges de gestion courante** : une augmentation 33 628€ dont voici les principales variations :

- + 1 566€ pour la contribution relative à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris
- + 30 955€ pour le transfert de charges relatives à la bibliothèque

**Toutefois et plus globalement il est utile de préciser que les dépenses de la section de fonctionnement ont été contenues à hauteur de 95% du budget prévisionnel avec une stabilisation des charges à caractère général (chapitre 011)**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2014

Chap.	Dépenses	CA		CA		CA				CA			
		2014	%	2015	%	2016	FCCT+ RFP *	2016 retraité	%	2017	FCCT+ RFP *	2017 retraité	% *
013	Atténuations de charges	10 286	0%	15 274	0%	27 893		27 893	1%	14 774		14 774	0%
70	Produits des services	322 552	7%	324 571	7%	345 443		345 443	7%	365 122		365 122	8%
73	Impôts et taxes	3 827 392	78%	3 777 274	79%	4 173 736	-321 726	3 852 010	81%	4 392 605	-517 388	3 875 217	82%
74	Dotations et participations	643 733	13%	569 585	12%	543 284	-90 232	453 052	10%	446 359	-43 520	402 839	9%
75	Produits gestion courante	57 856	1%	56 236	1%	56 915		56 915	1%	54 437		54 437	1%
76	Produits financiers	6	0%	4	0%	4		4	0%	4		4	0%
77	Produits exceptionnels	39 335	1%	10 253	0%	5 489		5 489	0%	22 982		22 982	0%
	Totaux recettes réelles	4 901 158		4 753 196		5 152 765	-411 958	4 740 807		5 296 283	-560 908	4 735 375	

**Malgré la diminution des dotations, les recettes ont été sensiblement équivalentes.**

**Chapitre 70** : Les produits des services sont en augmentation par rapport à 2016 notamment sur les recettes des services périscolaires (+24983€) dus à l'augmentation du nombre d'enfants.

**Chapitre 73** : La fiscalité après retraitement est stable par rapport à 2016

**Chapitre 74** : La Dotation globale de fonctionnement est en diminution de 67 269€ par rapport à 2016

<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dotation forfaitaire (DF)	468 589	366 905	267 210	199 941
<b>Dont</b>				
Effet variation de population	395	-792	1 145	2 644
Effet prélèvement pour péréquation	-6 988	-14 058	-11 020	-26 393
Contribution RFP et Ponction Grand Paris	-36 443	-86 834	-89 820	-43 520

Les compensations des exonérations de taxes foncières et d'habitation sont en augmentation de 24062€.

**En synthèse, la section de fonctionnement affiche un excédent de l'exercice de 478 523€.**

## FISCALITE - EVOLUTION DES BASES NETTES D'IMPOSITION

### BASES NETTES D'IMPOSITION

	2014	2015	2016	2017
Base nette Taxe Habitation	6 663 663	6 780 949	6 812 753	6 949 540
Base nette Foncier Bâti	5 729 421	5 812 154	5 814 815	5 926 439
Base nette Foncier Non Bâti	32 692	45 326	32 444	31 566

### EVOLUTION NOMINALE DES BASES NETTES D'IMPOSITION

	Moyenne	2015/14	2016/15	2017/16
Base nette Taxe Habitation	1,30%	1,80%	0,50%	2,00%
Base nette Foncier Bâti	1,10%	1,40%	0,00%	1,90%
Base nette Foncier Non Bâti	-0,30%	38,60%	-28,40%	-2,70%

### EVOLUTION PHYSIQUE DES BASES NETTES D'IMPOSITION

	Moyenne	2015/14	2016/15	2017/16
Base nette Taxe Habitation	0,40%	0,90%	-0,50%	1,60%
Base nette Foncier Bâti	0,20%	0,50%	-0,90%	1,50%
Base nette Foncier Non Bâti	-1,20%	37,40%	-29,10%	-3,10%

### COEFFICIENT D'ACTUALISATION FORFAITAIRE

	Moyenne	2015/14	2016/15	2017/16
Coefficient d'actualisation TH et FB	1,009	1,009	1,01	1,004
Coefficient d'actualisation FNB	1,009	1,009	1,01	1,004

## FISCALITE – PRODUITS IMPOTS LOCAUX LARGES NETS

### IMPOTS LOCAUX LARGES NETS

	2014	2015	2016	2017
Produit TH	1 434 687	1 459 938	1 494 718	1 622 023
Produit FB	1 049 630	1 064 787	1 080 393	1 198 326
Produit FNB	15 293	21 204	15 359	14 940
Compensation TH	23 003	30 663	24 517	47 067
Compensation FB	2 424	1 126	976	3 153
Compensation FNB	2 101	1 917	1 740	1 616
Impôts ménages	2 527 138	2 579 635	2 617 703	2 887 125
Dotation unique spécifique taxe professionnelle	1 402	927	786	245
Rôles supplémentaires	23 417	6 740	5 928	15 176
Fonds de péréquation fiscaux (FPIC)	-49 325	-81 911	-57 338	-70 334
Attribution de compensation	861 220	899 718	1 177 485	1 177 485
Majoration de la dotation de compensation de la part salaire			-277 767	-277 767
Dotation de Solidarité Communautaire	28 919	17 745		
FNGIR	25 584	25 584	25 584	25 584
<b>Impôts locaux larges nets</b>	<b>3 418 355</b>	<b>3 448 438</b>	<b>3 492 381</b>	<b>3 757 514</b>

<b>Taxe d'habitation</b>	2014	2015	2016	2017
Mandres les Roses	21,53%	21,53%	21,94%	23,34%
Moyenne nationale	23,88%	23,95%	24,19%	24,38%

En 2016 Augmentation du taux communal de la part perçue par EPT11 soit 0,41%

En 2017 augmentation du taux communal de la part eaux pluviales soit 1,40%

<b>Taxe foncière</b>	2014	2015	2016	2017
Mandres les Roses	18,32%	18,32%	18,58%	20,22%
Moyenne nationale	20,11%	20,20%	20,52%	20,85%

En 2016 augmentation du taux communal de la part perçue par EPT11 soit 0,26%

En 2017 augmentation du taux communal de la part eaux pluviales soit 1,64%



La politique d'abattements sur la taxe d'habitation reste favorable aux familles avec un taux maximum.

	Taux	Nbre de rôles concernés	Base abattue
Abattement général à la base	15%	1 636	1 398 780
Abattement pour 1er à 2ème personnes à charge	15%	1 182	986 557
Abattement à partir de la 3ème personne à charge	20%	174	187 193
Abattement spécial à la base	15%	107	73 049

Pour exemple, le maintien de l'abattement général à la base correspondrait à une recette potentielle de 301 157€. Cette volonté représente un effort sensible de la commune par les temps de rigueur budgétaire imposée aux collectivités.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2014

Chapitre	Dépenses	2014	2015	2016	2017	%
1611	Remboursement capital des emprunts	210 869	216 696	200 999	192 220	12%
1675	Remboursement contrat PPP		72 244	213 258	223 139	14%
20 à 23	Dépenses d'équipement	1 693 997	923 705	419 975	710 236	45%
	<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 904 866</b>	<b>1 212 645</b>	<b>834 231</b>	<b>1 125 595</b>	
001	Déficit reporté	665 683	351 473	843 855	453 764	29%
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>2 570 549</b>	<b>1 564 118</b>	<b>1 678 087</b>	<b>1 579 358</b>	<b>100%</b>

## EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2014

Chapitre	Dépenses	2014	2015	2016	2017	%
10222	FCTVA	103 298	137 544	89 844	62 808	4%
10226	Taxe d'aménagement	86 086	43 807	128 014	46 610	3%
10228	Autres fonds globalisés		19 900			
13	Subventions	105 520	61 155	653 505	152 074	10%
16	Emprunts	0	0	0		
	<b>Recettes d'équipement</b>	<b>294 903</b>	<b>262 406</b>	<b>871 363</b>	<b>261 492</b>	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 038 400	525 000	292 000	1 285 000	83%
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>2 333 303</b>	<b>787 406</b>	<b>1 163 363</b>	<b>1 546 492</b>	

A ces réalisations il faut ajouter des restes à réaliser en dépenses de 93 420.53€ et en recettes de 434 015.13€.

### Principales réalisations pour 2017 :

- Etude pour l'aménagement des deux classes pour 2 460€
- Refonte du site internet pour 5 842€ en restes à réaliser
- Aménagement de jeux au Parc Beauséjour 3 027€
- Clôture du stade de Rosebrie pour 25 200€
- Clôture et reprise des tennis pour 19 716€
- Clôture et portail du dépôt municipal pour 19 080€
- Climatisation du local informatique pour 3 435€
- Reprise de concessions pour 9 152€ et 10 000€ en restes à réaliser
- Réfection de la crèche pour 12 353€ et 1 572€ en restes à réaliser
- Réfection des sanitaires de la salle d'Orléans pour 22 634€

- Enfouissements de la rue de Rochopt pour 70 737€ et 38 611€ en restes à réaliser
- Revêtement de la rue de Rochopt pour 147 733€
- Enfouissements de la rue de l'Yerres pour 9 502€ et 3 2050€ en restes à réaliser
- Revêtement de la rue de l'Yerres pour 30 923€
- Eclairage rue de Rochopt, de l'Yerres, allée du Pavillon, parc des Charmilles, cour de la Ferme, terrain de boule et stade pour 88 319€
- Acquisition de matériel informatique pour la mairie et l'école des Charmilles pour 21 849€
- Acquisition de mobilier pour 8 782€ et 1 920€ en restes à réaliser
- Acquisition de matériel pour les manifestations municipales, le mobilier urbain et les services technique pour 52 839€
- Participation du collège de la Fraizière pour 150 000€

### **Les recettes d'investissement pour 2017**

- Le FCTVA pour 62 808€
- Les taxes d'aménagement pour 46 610€
- Une subvention du Sigeif liée aux travaux d'éclairage public pour 13 478€
- Une subvention de France Télécom relative aux enfouissements de la rue de Rochopt et de l'Yerres pour 15 217€ en restes à réaliser
- Des subventions au titre de la DETR pour 24 902€ et 106 380€ en restes à réaliser
- Une subvention de FIPDR pour la sécurisation de l'école maternelle pour 2 354€ en restes à réaliser
- Une subvention de l'inspection académique pour l'acquisition d'équipements numériques pour 2 000€ et 2 000€ en restes à réaliser
- Des subventions au titre de la réserve parlementaire pour 47 021€ en restes à réaliser
- La subvention de la région pour la construction de l'école des charmilles pour 90 096€ et 252 391€ en restes à réaliser
- Subvention CAF pour la réfection de la cour de l'école maternelle pour 11 772€
- Subvention CAF pour l'acquisition de matériel informatique de l'accueil de loisirs pour 1 353€
- Subvention CAF pour la réfection de la crèche pour 8 471€ et 8 649€ en restes à réaliser

**L'ensemble des dépenses réelles d'investissement (hors dette) représente 710 236€. Ces dépenses ont été financées sans avoir eu recours à l'emprunt de la manière suivante :**

F.C.T.V.A.	62 808
Taxes d'aménagement	46 610
Total ressources propres	109 418
	+
Subventions	152 074
	+
Epargne nette (RF-DF-Annuité de dette)	133 494
	=
Total de financement d'investissement de	394 986
	-
Total dépense d'investissement Hors dette	710 236
	=
Variation de l'excédent global	-315 250

### Résultat pour l'exercice 2017 :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES
<b>TOTAL</b>	<b>4 747 430</b>	<b>5 296 283</b>	<b>548 853</b>
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	RECETTES - DEPENSES
<b>TOTAL</b>	<b>1 125 595</b>	<b>261 492</b>	<b>-864 103</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE (variation sur fonds de roulement)			-315 250
RESULTAT ANTERIEUR N-1 (002+1068-001)*			1 486 917
RESULTAT DE COLTURE année 2017			1 171 667

* Résultat de fonctionnement excédentaire (002)	655 680
* Autofinancement (1068)	1 285 000
* Résultat d'investissement déficitaire (001)	453 764
	1 486 917

## SITUATION DE LA DETTE COMMUNALE AU 31-12-2017

### CONTRATS CLASSIQUES

année de réalisation	Prêteur	Capital initial	Durée	Encours de dette		Date de fin de contrat	Intérêts	Capital	Annuité	Taux moyen*	
				31/12/2017	%						
2000003	CF - Crédit Foncier	251 541	25	120 493		30/01/2025	7 596	11 616	19 212		Taux fixe 5.75%
2003002	CLF - Crédit Local de France	600 000	30	315 000		01/06/2033	14 901	20 000	34 901		Taux fixe 4.55%
2004003	CLF - Crédit Local de France	400 000	30	221 949		01/01/2034	7 614	13 056	20 670		Taux fixe 4.50%
2006001	CLF - Crédit Local de France	300 000	25	168 000		01/10/2031	7 100	12 000	19 100		Taux fixe 3.99%
2007001	CLF - Crédit Local de France	250 000	20	113 541		01/01/2027	4 781	12 500	17 281		Taux fixe 3.92%
2008001	CLF - Crédit Local de France	350 000	30	289 409		01/01/2039	12 960	8 138	21 097		Taux fixe 4.34%
<b>TOTAL</b>		<b>2 151 541</b>		<b>1 228 392</b>			<b>54 952</b>	<b>77 309</b>	<b>132 262</b>	<b>4,47%</b>	

### CONTRAT EN DEVISES

2002002	CLF - Crédit Local de France	152 696	15	0,00		43 070,00	4 038	13 023	17 060		Taux fixe 3,77%
---------	------------------------------	---------	----	------	--	-----------	-------	--------	--------	--	-----------------

### CONTRATS MULTI-OPTIONS

2005001	CA - Crédit Agricole	310 488	15	62 098		01/07/2020	41	20 699	20 740		Euribor 12M+ marge 0.10% ( 2.18%) passage à taux fixe à tout moment
---------	----------------------	---------	----	--------	--	------------	----	--------	--------	--	---

### PRODUITS STRUCTURES

2005002	CE - Caisse D'épargne	541 398	15	131 080		27/07/2020	5 944	40 844	46 788		si Eur12M < 4.75% taux fixe 3.41% sinon Eur sans marge
2005003	CLF - Crédit Local de France	1 117 212	30	849 555		01/08/2035	34 285	28 760	63 045		Deux phases : jusqu'au 01/08/2024 si Eur12M < 5% taux fixe 3.85% sinon Eur sans marge . A compter du 01/08/2025 Eur12M+ marge 0.10%
2005005	CLF - Crédit Local de France	450 000	30	342 191		01/12/2035	12 303	11 584	23 887		Deux phases : jusqu'au 01/12/2019 si Eur12M < 5.25% taux fixe 3.43% sinon Eur sans marge . A compter du 01/12/2020 Eur12M sans marge
<b>TOTAL</b>		<b>2 108 610</b>		<b>1 322 826</b>			<b>52 532</b>	<b>81 189</b>	<b>133 721</b>	<b>3,97%</b>	
<b>TOTAL EMPRUNT</b>		<b>4 570 638</b>		<b>2 613 316</b>	<b>28%</b>		<b>111 562</b>	<b>192 220</b>	<b>303 783</b>	<b>4,27%</b>	
1	Exterimmo	6 736 592	28	6 275 596			179 237	202 768	382 005	<b>2,83%</b>	Dettes Dailly
2	Exterimmo	570 382	28	522 737			75 130	20 371	95 501	<b>16,60%</b>	Fonds propres Exterimmo
<b>TOTAL PPP</b>		<b>7 306 975</b>		<b>6 798 334</b>	<b>72%</b>		<b>254 367</b>	<b>223 139</b>	<b>477 506</b>	<b>3,74%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>11 877 613</b>		<b>9 411 650</b>	<b>100%</b>		<b>365 929</b>	<b>415 359</b>	<b>781 288</b>	<b>3,89%</b>	

\* le taux d'intérêt moyen de la dette est un indicateur de performance dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de

Un travail est en cours avec SFIL pour observer les éventuelles possibilités de renégociations et de restructurations des prêts avec un double objectif de recherche de sécurisation de la dette à long terme, et de réduction de la charge de la dette.

## ANALYSE DE L'ENCOURS DE DETTE ENCOURS DE DETTE AU 31/12

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours dette Propre	3 223 231	3 006 536	2 805 536	2 613 316	2 429 682	2 241 408	2 048 283
Encours dette pour Tiers	7 306 975	7 234 730	7 021 473	6 798 334	6 571 861	6 349 493	6 128 907
Encours total	10 530 206	10 241 266	9 827 009	9 411 650	9 001 543	8 590 901	8 177 190
Épargne brute	1 128 652	819 042	608 151	548 853	407 395	346 722	314 870
Encours / Épargne brute	9,3	12,5	16,2	17,1	22,1	24,8	26,0

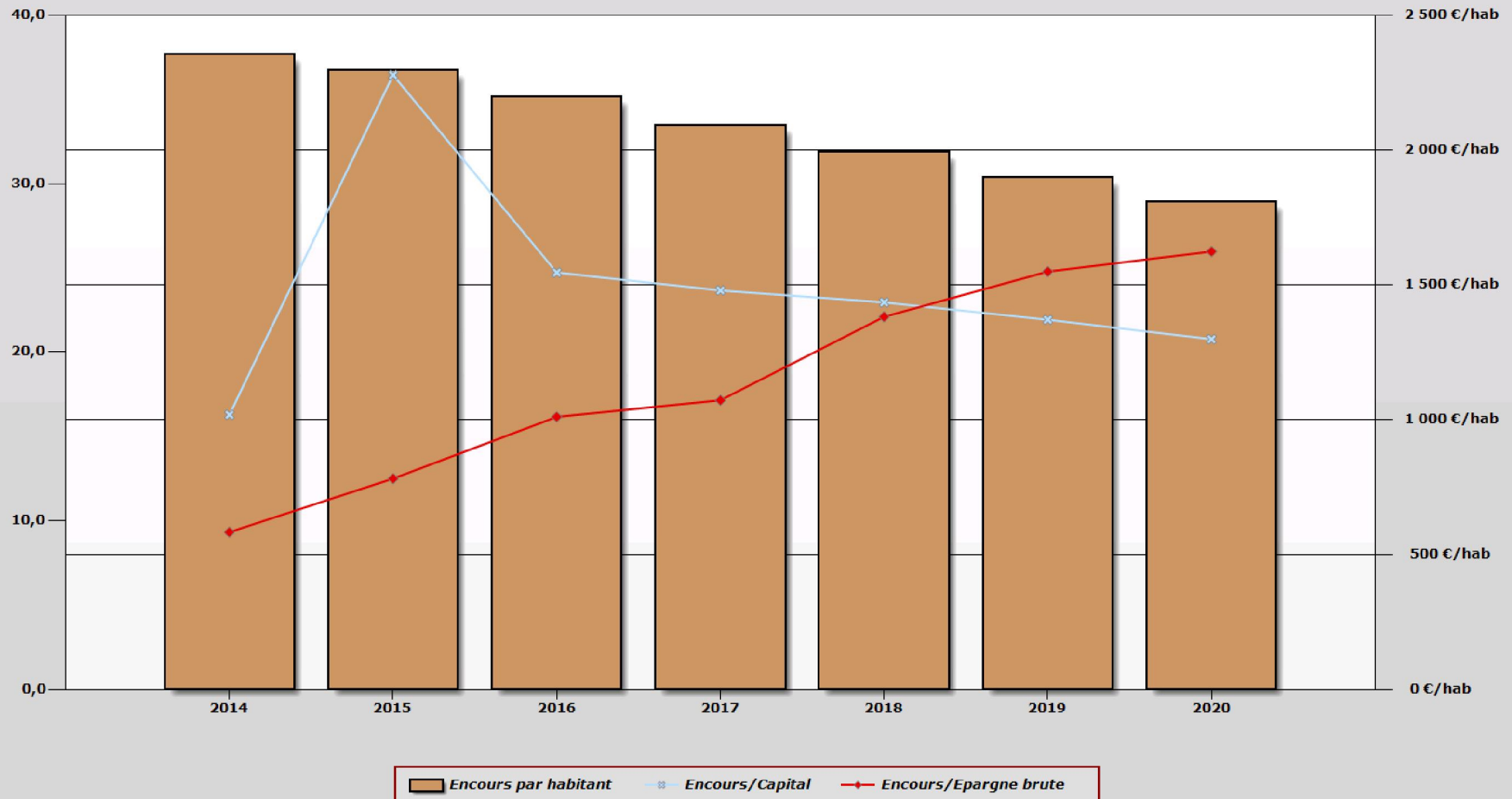
### RATIOS DE DETTE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours / Capital (en années)	16,3	36,4	24,7	23,7	22,9	21,9	20,8
Encours par habitant	2 359	2 299	2 200	2 096	1 994	1 903	1 811
Encours / Produits de fonctionnement	214,90%	215,50%	190,90%	177,70%	170,70%	163,00%	154,90%

### TAUX D'INTERET INSTANTANE

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts	133 629	212 206	372 582	359 944	346 885	332 402	318 953
/ Encours au 01/01	3 434 101	10 530 206	10 241 266	9 827 009	9 411 650	9 001 543	8 590 901
Taux d'intérêt instantané	3,89%	2,02%	3,64%	3,66%	3,69%	3,69%	3,71%

### Ratios de dette



La direction de la comptabilité a instauré un dispositif de suivi de la situation financière des communes reposant sur l'analyse des comptes de gestion des comptes publics et utilisant quatre ratios (La marge d'autofinancement courant, la rigidité des charges structurelles, le niveau d'endettement et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal)

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal) n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à FPU (Fiscalité Professionnelle Unique)

### EVOLUTION DES CRITERES D'ALERTE

CRITERES	2014	2015	2016	2017	Seuil d'alerte
Coefficient d'autofinancement courant	0,83	0,89	0,94	0,94	Sup à 1 pendant 2 ans
Coefficient de rigidité des charges structurelles	0,45	0,49	0,50	0,55	0,8
Ratio de surendettement dette totale	2,22	2,25	2,10	1,76	1,8

Le coefficient d'autofinancement courant permet d'appréhender l'équilibre financier global de la commune en vérifiant sa solvabilité, ou capacité à financer ses dépenses courantes et sa dette. Lorsque le ratio est supérieur à 1 sur plusieurs exercices ceci signifie que les produits de fonctionnement ne suffisent pas à couvrir les charges courantes et l'annuité.

Le coefficient de rigidité des charges structurelles permet de calculer la marge de manœuvre de la collectivité quand elle a fait face à ses dépenses incompressibles. (Frais de personnel, dette, redevances).

Le ratio de surendettement indique les marges de manœuvre pour les années à venir. Les décisions prises antérieurement ont un impact direct, à long terme sur la politique que peuvent engager les élus de la commune.



## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018**

### **LES FUTURS TRANSFERTS**

Au moment où les annonces présidentielles sur l'avenir du territoire francilien sont contradictoires, notamment quant au positionnement Région / Métropole du Grand Paris, il apparaît d'autant plus difficile pour les communes d'appréhender les évolutions budgétaires des prochaines années.

Néanmoins dans ce contexte les transferts de compétence se réalisent tant au niveau de Territoires que de la Métropole, et les communes vont devoir s'attacher à maintenir de bons niveaux de services publics alors que des politiques structurantes comme l'environnement, l'aménagement, le développement économique et l'habitat sont progressivement transférées.

A ce jour la ville a transféré à l'établissement public territorial GPSEA, le Plan Local D'urbanisme, la bibliothèque, Par ailleurs, les travaux du projet de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment Charles de Gaulle conduit en co-maîtrise d'ouvrage avec GPSEA démarreront au cours de cet exercice pour se terminer raisonnablement en 2019.

Par ailleurs, en septembre 2017, GPSEA a reconnu d'intérêt territorial, la rue des Faubourgs des Chartreux et la rue des Perdrix. La ville est en phase de valorisation de ce transfert qui se traduira par une évolution à prévoir du FCCT.

La réalisation des travaux sur la voirie de la Rue du Faubourg des Chartreux a été validée par le Territoire et devrait s'engager cette année. La commune de Boussy saint Antoine est associée à l'opération pilotée globalement par GPSEA.

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La programmation des produits de fonctionnement courants sont estimés à 5 232 083€. Ce montant est sensiblement équivalent à 2017

#### **Fiscalité directe :**

La majorité municipale préserve au mieux les ménages en maintenant les taux de fiscalité directe locale ainsi que sa politique d'abattements.

Les produits de fiscalité sont estimés à 2 870 446€ dans l'attente de la transmission de l'Etat 1259. La revalorisation des bases pour 2018 est de 1,24%. A ce montant il faudra ajouter les compensations fiscales estimées à 58 420€.

Fiscalité reversée :

L'attribution de compensation versée par la Métropole afin d'assurer la neutralité budgétaire n'évolue pas pour 2018 et représente une somme 1 177 485€

Fiscalité indirecte : Constitué de diverses taxes (taxes d'aménagement, de publicité, taxe locale sur la consommation finale d'électricité...).

Pour 2018, les produits de fiscalité indirecte proviendront de :

- Les taxes additionnelles aux droits de mutations sont estimées à 230 000€ compte tenu d'une reprise du dynamisme du marché
- Les taxes sur l'électricité et la publicité estimées à 121 721€

Dotations Globale de fonctionnement : Elle est estimée à 173 280€ en baisse par rapport à 2016 car la somme du prélèvement pour la péréquation augmente.

<b>Dotation globale de fonctionnement</b>	<b>2018</b>
Dotation forfaitaire (DF)	173 280
<b>Dont</b>	
Effet variation de population	2117
Effet prélèvement pour péréquation	-28778

## **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Pour 2018, globalement les orientations retenues visent à stabiliser les dépenses dans le respect des crédits envisagés dans la prospective financière soit 4,4M€. Les crédits présentés au budget primitif seront supérieurs afin de garder une marge de manœuvre financière.

Les charges à caractère général : Elles regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

Pour 2018, en termes de prospective il est envisagé de limiter l'évolution de ce chapitre. Toutefois, à budget constant **des priorités sur l'enfance et la culture** sont retenues afin de proposer aux mandrions un développement d'une saison culturelle et événementielle offrant des moments de découverte, de partage et de cohésion et une augmentation des offres de séjours.

Les dépenses de personnel : elles constituent le poste de dépenses de fonctionnement le plus important et l'enjeu de la mandature est de les contenir au mieux sans pour autant sacrifier les choix de la municipalité dans certains domaines tels que l'éducation, l'amélioration du cadre de vie. Aucune création de poste n'est envisagée au budget primitif 2018. Les frais de personnel seront stabilisés malgré des augmentations structurelles et réglementaires issues du GVT, de l'augmentation des cotisations CNRACL et IRCANTEC.

Les subventions aux associations : Alors que de nombreuses collectivités n'ont pu maintenir leur niveau d'intervention du fait des contraintes budgétaires, la commune confirme sa volonté de soutenir l'action des associations mandrionnes. Ainsi le budget consacré aux subventions aux associations sera maintenu à un niveau constant.

La subvention au CCAS : La dotation budgétaire allouée au CCAS était maintenue depuis deux années à hauteur de 212 000€. Compte tenu des résultats cumulés de l'exercice 2017, et de l'élaboration du budget pour 2018, pourraient faire naître une augmentation de la subvention.

Contribution au Fond de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) : Le FFCT (hors dotation compensation part salaires) est actualisé par le coefficient inscrit en Loi de Finances soit 1,24%. Pour 2018 sont montant est de 558 110€. Ce fonds évolue à chaque nouveau transfert de charges.

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : Son enveloppe nationale est stable par rapport à 2017 à hauteur de 1M€.

Pour 2018, la contribution de notre ensemble territorial est en légère hausse. Elle est estimée à 4 885 895€.

Le GPSEA n'opte pas pour cette année à la répartition dite « dérogatoire libre » de ce fait la répartition sera celle dite « de droit commun ».

Pour la commune, la contribution est évaluée à 85 031€

Les charges financières : Elles seront en diminution par rapport à 2017 du fait de la baisse de l'endettement et du terme des emprunts sur devises.

Une étude est en cours concernant le réaménagement éventuel de la dette (Comme précisé sur le tableau situation de la dette au 31/12/2017)

## **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Remboursements du capital de la dette propre et PPP : Le montant global à rembourser en 2018 sera de l'ordre de 410 107€

Les dépenses d'équipement : Ancrés dans une enveloppe moyenne globale de 687 000€ au cours des exercices budgétaires précédents, les travaux d'entretien du patrimoine feront, en 2018, l'objet d'un effort d'investissement supplémentaire, qui portera l'enveloppe à 900 000€.

Ces travaux comprendront notamment :

- ✓ Les travaux de réfections des voiries dans un minimum de 48 000€ annuel suivant le nouveau marché avec la société Colas. La réfection de la rue de Servon, chiffrée à 14 000€ sera engagée, le delta sera à déterminer.
- ✓ Les réfections des allées du cimetière, de la Zac de la Ferme et du parc Beauséjour pour 100 000€
- ✓ Les enfouissements des réseaux du Faubourg des Chartreux pour 270 000€
- ✓ L'investissement induit du marché relatif à la performance énergétique de l'éclairage public pour 84 000€. Parallèlement, le Département s'engage à prendre en charge ses 167 points lumineux sur les voies départementales.
- ✓ La réalisation des deux classes à l'école des Charmilles pour 241 000€
- ✓ Le déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection pour 20 000€
- ✓ Des Frais d'étude pour le réaménagement de la place Charles de Gaulle et le ravalement de la mairie pour 20 000€

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Fonds de compensation pour la TVA : La dotation perçue en 2018 sera calculée sur les investissements éligibles réalisés en 2016, ainsi que sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Les recettes liées au FCTVA étant estimées à 66 387€ en section investissement et 5 107€ en section de fonctionnement.

Taxes d'aménagement : Conformément à la prospective financière, elles sont estimées à 50 000€

Les subventions : les subventions notifiées à ce jour, sont de 131 800€ dont :

- ✓ 124 800€ correspondant à l'engagement pluriannuel de la subvention régionale pour la construction de l'école des Charmille
- ✓ 7 000€ provenant de la Caf du Val de Marne pour des travaux de sécurisation du Multi Accueil.

Une attention régulière est portée sur les possibilités de faire subventionner nos projets. Dans cet esprit la ville poursuit les demandes de subventions au titre de la DETR, mais également auprès de France Télécom pour les enfouissements et de l'Etat et de la Région pour la vidéoprotection,

## **CESSION DE TERRAIN**

La cession du terrain cadastré au 18 rue Georges Pompidou est inscrite sur la prospective pour 2 200 000€. Elle ne fera pas l'objet d'une inscription au budget primitif mais lors d'une décision modificative quand celle-ci sera purgée de tous recours.

## **CONCLUSION**

Dans la perspective de la concrétisation de ces projets, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2018 dans le respect d'une gestion rigoureuse associant la maîtrise des dépenses et l'ancrage d'une volonté de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages, tout en veillant à maintenir une politique d'investissement sérieuse, et à garantir le niveau de services auprès des administrés.